

## Wagner a vaincu le petit boucher

La cour d'appel de Mons a rassuré l'homme d'affaires Robert Wagner dans l'affaire dite du « petit boucher turc ». Elle a confirmé le verdict prononcé par le tribunal de commerce de Charleroi, au printemps 2007 : le petit boucher qui défiait l'establishment carolo s'en retourne donc à ses frigos (*Le Vif/L'Express du 6 avril 2007*). Le boucher contestait la vente à Wagner d'un terrain qu'il convoitait également, idéalement situé en bordure du ring de Charleroi, sous le palais des Expositions. Les avocats du boucher avaient assigné l'homme d'affaires, proche de l'ex-pouvoir absolu socialiste, deux curateurs, un notaire ainsi que l'avocat Jean-Pierre De Clercq, soupçonnés, à demi-mot, de collusion. Une lecture des faits rejetée par les tribunaux. D'autres soucis judiciaires embarrassent encore Robert Wagner. Un procès de corruption est en cours, tandis qu'une vaste enquête pour blanchiment, restée au stade de l'information, s'est déployée dans les méandres du groupe Wagner, dont la société phare reste cotée en Bourse. ● Ph.E.